

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 11 SEPTEMBRE.

La Gazette Universelle d'Augsbourg publie l'article suivant sous la rubrique de Vienne, 29 août : A en juger par les élections au parlement qui viennent d'avoir lieu en Angleterre, le ministère Melbourne aura de la peine à traverser la session prochaine et on est d'avis à Vienne qu'il sera nécessaire de remplacer le ministère actuel soit par un cabinet purement tory, soit par un cabinet mixte, parce que la faible majorité acquise au ministère Melbourne laisse prévoir que la chambre des pairs prendra encore une attitude plus décidée en face de la chambre des communes et que toutes les lois qui seront votées par cette dernière chambre, dès lors qu'elles ne seront pas selon l'esprit des pairs, seront rejetées à la chambre haute sans que celle-ci ait à craindre une création de nouveaux pairs puis qu'un semblable moyen n'est en usage en Angleterre qu'après que le gouvernement dispose à la chambre des communes d'une majorité assez imposante pour contraindre la chambre haute à accepter des propositions législatives jugées nécessaires, qu'elle aurait cependant refusées. Quelque soit d'ailleurs la tournure que vont prendre en Angleterre les affaires publiques, on est entièrement convaincu à Vienne que les relations amicales entre ce gouvernement et ceux des autres nations ne seront pas troublées aussi long-temps que le parti purement radical n'arrivera pas à s'emparer du gouvernail de l'état. Si cela devait arriver contre toute espèce de probabilité, alors les grands sacrifices faits pour la conversation de la paix pourraient bien avoir été inutiles.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 12 SEPTEMBRE.

On écrit de Dublin, 7 septembre :

On apprend la nouvelle de l'arrivée du fameux capitaine Back, à bord du vaisseau de S. M. la Terreur. On sait que ce marin était parti en juin 1836 à la recherche du capitaine Ross, ayant appris pendant son voyage que le capitaine était en sûreté, il se décida à faire un voyage de découverte pour son compte, en suivant un plan qu'il s'était tracé avant de partir. La Terreur parvint dans Lough-Swilly en triste état; l'équipage avait été retenu au milieu des glaces pendant une année, d'août 1836 au mois d'août 1837! Pendant tout ce temps les malheureux matelots ont été atteints du scorbut. Plusieurs ne sont pas encore guéris. Le canonier et deux hommes ont été perdus dans les glaces. Tous ces matelots sont dans la joie de revoir leur patrie; ils n'y comptent plus. Les seuls êtres humains qu'ils ont vus dans leur voyage étaient des Indiens esquimaux. Ils n'ont jeté l'ancre pour la première fois, depuis leur départ d'Angleterre, qu'à Lough-Swilly. Le bâtiment est en si mauvais état que des réparations immédiates sont indispensables si on veut l'empêcher de couler. Le capitaine Back se proposait d'entrer dans quelque port d'Ecosse, mais l'état de son navire ne le lui a pas permis. Il s'est rendu lui-même, avec ses dépêches à l'amiralité. (Stand.)

Le paquebot arrivé à Falmouth le 10 septembre, apporte les nouvelles suivantes du Portugal :
Lisbonne, 29 août, à midi.

Le départ du paquebot a été retardé jusqu'à cette heure parce qu'on supposait que lord Howard de Walden pourrait lui remettre quelques détails sur le résultat de la rencontre des troupes du maréchal Saldanha avec celles qui se trouvent sous les ordres du vicomte Sa da Bandeira et du baron de Bonfin, à Rio Major. Rien de positif n'a pu être connu à cet égard, on sait seulement que le baron de Bonfin a refusé

FEUILLETON.

SOUVENIRS DRAMATIQUES. — L'ACTRICE-DUCHESS.

Le rideau du théâtre de Drury-Lane venait de tomber aux derniers accents de Juliette, mourant dans les bras de Roméo; miss M** qui avait joué cette création sublime de Shakespeare, entra dans sa loge, encore sous le poids de l'émotion de cette terrible scène, quand un domestique se présenta et lui remit un petit billet rose.

A peine l'eut-elle lu, qu'une soudaine rougeur vint colorer son beau visage, revêtu naguère de la pâleur de Juliette. L'indignation ranima ses traits; voici le contenu de la missive :

« Belle Miss,
Je vous adore à en perdre la raison, vous seule pouvez me rendre ce repos que j'ai perdu; soyez à moi, et toute ma fortune est à vous. »

Celui qui occupe la première place du balcon de droite. Elle répondit aussitôt : Je suis pauvre, il est vrai; mais n'espérez pas par l'éclat des richesses que vous possédez pouvoir m'éblouir, et me faire oublier les devoirs d'une femme vertueuse. Un semblable langage vous étonnera peut-être de la part d'une de ces femmes, ordinairement si légères : quoi qu'il arrive Mylord, je ne serai jamais qu'à celui qui ne rougira pas de me donner son nom.

Quand elle fut seule, elle laissa couler librement ses larmes; car celui qui lui faisait de semblables propositions, elle l'aimait, la malheureuse femme. Entre tous, elle avait remarqué cet homme prêt à l'applaudir et à commander l'admiration publique. Elle l'avait aimé par reconnaissance, lui qui la comprenait si bien, lui à qui elle devait presque toute sa réputation et les sublimes inspirations qu'elle avait puisées dans son regard si noble et si généreux. Mais dans ses yeux, elle ne devait plus lire cet amour qui la rendait si vraie; elle n'y trouve-

de laisser au vicomte le commandement de ses troupes, ce qui fait croire qu'il s'entend secrètement avec les chartistes. On pense ici que les troupes du gouvernement se joindront à celles du maréchal et qu'elles viendront toutes ensemble devant nos lignes le 31 du courant.

Le duc de Terceire est toujours à Torres Vedras, où chaque jour viennent le rejoindre ceux qui peuvent réussir à s'échapper. Au nombre des transfuges qui l'ont rejoint hier on cite un colonel d'artillerie qui s'est distingué sous don Pedro, le sous secrétaire du département de la guerre, trois capitaines, et deux messagers du roi avec leurs dépêches. Le paiement de la solde et des autres revenus du duc de Terceire, du marquis de Saldanha, des barons Setubal, Wallongo et autres, a été suspendu par ordre du gouvernement. On a ordonné l'arrestation de tous les gardes nationaux qui ne se sont pas présentés dans nos lignes la semaine dernière, mais on se demande si toutes les prisons seront assez grandes pour les contenir, car leur nombre s'élève à près de 3000.

Les cortès viennent d'autoriser les ministres à émettre des bons du trésor à 12 mois, hypothéqués sur les propriétés nationales des îles, ou plutôt sur la lune. Ces bons seront donnés en échanges aux possesseurs des autres bons du trésor, et recevables en acquit des droits de douanes pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre.

Le général Bacon, ex-colonel de la légion anglaise, est toujours prisonnier au château, et l'on dit, sans l'assurer positivement, que le ministre anglais n'a fait aucune démarche officielle pour lui faire rendre la liberté; il s'est contenté d'écrire quelques notes particulières à M. Castro Pereira qui lui a répondu qu'il rendrait la liberté à cet officier, pourvu que sa seigneurie s'engageât à quitter le Portugal dans le délai de 4 jours.

On ne sait rien relativement aux mouvements des troupes. On disait que le vicomte Sa da Bandeira avait été fait prisonnier, et que le baron de Bonfin avait passé avec ses troupes du côté des chartistes. Cette nouvelle demande confirmation.

Du 30 août, 4 heures du matin.

Le paquebot est encore dans le port. Cette nuit on a reçu de Leina différentes dépêches, dont le contenu ne doit être rien moins que satisfaisant, si on en juge d'après le silence obstiné des ministres et de leurs adhérents.

Environ cinquante des plus respectables négociants, parmi lesquels se trouve M. Lins Texein Sampaio, sont arrêtés et détenus au château pour n'avoir pas suivi leurs bataillons respectifs sur la ligne.

Le prince s'est promené aujourd'hui à cheval dans la ville; les gardes de service ont refusé de lui rendre les honneurs ordinaires. En ayant demandé la raison à l'officier commandant l'un des postes, il lui fut répondu qu'ils n'agissaient ainsi que par ordre. J'ai été témoin de ce fait.

(Correspondance du The Post)

Divers bruits circulent sur la position des parties belligérentes. On croit généralement qu'une action a eu lieu le 28 à Rio Major, que le maréchal Saldanha a réussi à s'emparer de deux pièces d'artillerie, et qu'un grand nombre de fantassins avec 40 lanciers ont passé de son côté. On dit aussi que le 5^e cacadores, après avoir été rejoint à Estremoz, par plusieurs de ses détachemens qui se trouvaient dans l'Algarve, est maintenant en marche pour se joindre aux chartistes; le bruit court que la garnison de Santarem composée de près de 800 hommes, sous les ordres du baron Gazal (général Abreu) a pris la même route avec huit pièces de campagne. Tout cela a quelque apparence de vérité, quoique cela dé-

rait plus que la honte. Pendant huit jours, à la fin du spectacle, un billet écrit de la même main fut placé sur la toilette de sa loge; elle n'en ouvrit aucun.

Miss M** était fille d'un directeur du théâtre de Portsmouth, où elle fit ses premiers débuts. Lorsqu'elle fut engagée à Londres, celui-ci l'y suivit et s'occupa de librairie, mais la fortune fut loin de lui sourire dans cette nouvelle branche de commerce; quelques mois après il faisait faillite.

Les créanciers fatigués d'attendre des paiements qu'on leur promettait depuis longtemps, se présentèrent enfin chez lui, précédés d'un homme de loi, porteur d'un jugement prononçant la contrainte par corps. En vain, la pauvre fille implora leur pitié par ses prières et par ses larmes. — Prenez, disait-elle, le fruit de mon travail; le prix de mon engagement vous appartiendra, mais laissez la liberté à mon malheureux père. — 50 livres sterling ne suffisent pas, il nous en faut 500 ou sa personne, s'écria un des créanciers.

— Eh bien! prenez tout ce que je possède, prenez mes bijoux, mes habits de fête. En disant ces mots, elle jeta à leurs pieds tous les oripeaux dont elle se parait au théâtre.

— Que voulez-vous que nous retirions de tout cela? Quelques guinées tout au plus, reprit une voix aussi cruelle que la première. — Tenez, cette couronne d'or, page de mes triomphes. — Quelques feuillets de clinquant, répartit la même voix sans pitié.

Un créancier est si dur quand son débiteur est sans ressources. Comme ils la rabaisaient à plaisir, elle la première actrice de l'Angleterre! sa gloire même n'était pas à l'abri de leur mépris, et cette couronne, si précieuse à ses yeux, avait été évaluée au rabais.

C'était un bien affreux spectacle de voir cette belle femme à genoux, pleurant, priant, sans pouvoir émouvoir ces hommes froids et impassibles, cette femme meurtrissant son visage dans le plus affreux désespoir.

Au milieu de cette scène douloureuse, un homme entra. A sa vue,

mande confirmation; car le gouvernement garde depuis deux jours le silence le plus absolu.

S. M. la reine n'est pas encore prisonnière, quoiqu'on s'y attende à chaque moment. Le National d'aujourd'hui donne les plus grands éloges à quelques officiers français, qui se sont joints volontairement à la garde nationale pour la défense des lignes; il cite particulièrement le colonel Lucotte et le capitaine Barbier. (Correspondance du Times.)

— Le Diario do Governo, du 29, publie une proclamation de la régence, adressée au baron de Bonfin, pour lui ordonner au nom de la reine, de se joindre aux défenseurs du trône et de la charte, le rendant responsable de l'exécution de cet ordre.

FRANCE. — PARIS, LE 13 SEPTEMBRE.

La visite du duc et de la duchesse d'Orléans à St-Quentin avait mis en émoi toute la population. Le sous-préfet avait été attendre le prince à Roudy où un arc de triomphe de verdure était dressé en face de la filature de MM. Arpin qui, au nom de leurs ouvriers, sont venus présenter une corbeille de fleurs à la jeune duchesse.

A l'entrée de St-Quentin, le prince royal est monté à cheval, et sur les instances de la princesse Hélène le sous-préfet et le maire ont occupé les places demeurées vacantes sur le devant de la calèche découverte dans laquelle la duchesse d'Orléans et la grande duchesse de Mecklenbourg avaient été invitées à monter pour faire leur entrée.

Le discours adressé au prince par le maire, contenait le passage suivant :

« Prince, vous allez parcourir quelques-uns des nombreux établissements industriels qui font la richesse et la gloire de notre cité; vous les verrez encore en pleine activité et triomphant de la crise que le commerce du monde vient de subir; cependant nous ne pouvons vous cacher que cette prospérité est menacée de mort, et qu'une triste pensée vient nous affliger au milieu de cette fête: si le chemin de fer projeté de Paris à Bruxelles ne passe pas par Saint-Quentin, à qui sa position géographique et son industrie doivent assurer cette grande voie de communication, c'en est fait de notre avenir; nos ateliers seront bientôt fermés, et nos rues, peuplées aujourd'hui de laborieux ouvriers, deviendront désertes. »

Dans sa réponse, M. le duc d'Orléans s'est étendu avec sollicitude sur la crise du moment, qui, moins sensible peut-être dans beaucoup d'autres localités, laisse cependant l'industrie en souffrance. Abordant la question du chemin de fer, et tout en évitant de s'engager par des promesses, de donner des espérances dont il ne peut être le dispensateur, le prince a émis le vœu que la solution de cette grande question qui nous préoccupe si vivement, fût telle qu'elle pût satisfaire aux intérêts majeurs de notre pays : « Ce que je désire, a-t-il ajouté, c'est que les projets soient mûris; approfondis avec soin; pas d'études légères, pas de lois sans réflexions, comme cela a failli arriver... »

S. A. R. avait dit à M. le maire : « Je serais heureux de recueillir tous les renseignements qui peuvent intéresser votre industrie, et de visiter quelques-uns des ateliers qui ont valu à St-Quentin sa position commerciale. » Le prince a tenu parole et n'a pas perdu un seul instant pour mettre son voyage à profit. En visitant quatre des plus beaux établissements du pays, ceux de MM. Joly, Cordier Pluchart, Tausin et Heatcoat, il a pris plaisir à examiner en détail et à faire remarquer à la duchesse d'Orléans le travail des ateliers. A plusieurs reprises il s'est informé des causes que

miss M*** se releva pâle et tremblante. C'était l'auteur des lettres d'amour.

— Que demandez-vous, messieurs, dit-il, en entrant ?

— 500 livres sterling.

— Les voici et sortez.

Et la pauvre miss frémit à la vue de cet or qui lui semblait être le prix de son déshonneur. Quand ils furent seuls, M. C*** lui dit :

— Un instant de plus, et ces malheureux entraînaient votre père en prison; je suis venu à temps.

— Oh! milord, comment pourrais-je jamais acquitter une telle dette ?

— Oubliez, miss, oubliez ce que je viens de faire, et ne vous croyez pas engagée par une conduite que ma générosité seule a dictée. . . . Répondez-moi maintenant au billet que je vous ai envoyé ce que vous répondîtes alors à celui qui vous offrait sa fortune en échange de votre amour.

— Oui, milord, je vous aimerais toute ma vie. Toute ma vie aussi je vous serai dévouée. . . . Mais faillez à l'honneur. . . . Le malheur qui m'accable me tuera plutôt.

— Est-ce bien là tout ce que vous pensez ?

— Voyez si je dis vrai; voici vos billets. Je ne les ai pas ouverts.

— Tant de vertu et tant de malheur, s'écria le banquier; pardonnez-moi, miss, une conduite qui a dû attirer votre mépris. . . . Sachez ce que j'ai souffert quand ma main a tracé ces lignes affreuses. . . . Ce n'était qu'une épreuve. . . . merci, mille fois merci, d'avoir eu la force d'y résister; car, voyez-vous, je vous aime, et votre faiblesse m'eût tué. . . . Maintenant je puis vous offrir de partager et ma fortune et mon nom.

— Votre nom, c'est impossible, murmura miss M**, que ces mots venaient d'attendrir jusqu'aux larmes.

— Un refus. . . . mais ce n'est pas le déshonneur que je vous propose, le nom que je vous offre, vous le porterez aux yeux de tous, sans avoir à en rougir.

Les négocians assignent à la crise actuelle, et a cherché d'utiles renseignements dans leur expérience. Partout les ouvriers l'ont reçu avec acclamations; chez MM. Joly, le contre-maître, M. Consier, lui a adressé, au nom des ouvriers, un discours où l'on a remarqué ce passage: «Tous amis d'une sage liberté, en 1830 ils ont avec enthousiasme salué le jour nouveau qui s'est levé pour la patrie; en 1831, ils ont accueilli de leurs vives et sincères acclamations le roi des Français, votre auguste père. Tous amis de l'ordre, ils savent que si l'industrie a besoin de l'ouvrier, l'industrie aussi a besoin du maître. Pleins de confiance dans le gouvernement constitutionnel, ils supporteront toujours avec résignation les momens de crise commerciale, dans l'espoir d'un tems meilleur.»

Une exposition de produits de l'industrie avait été improvisée; elle a été visitée avec intérêt par L. A. R. qui ont assisté ainsi à la distribution des prix du concours d'agriculture.

On disait dans la journée que l'ordonnance de dissolution, bien qu'arrêtée en principe, ne serait signée qu'au retour du roi de Compiègne. C'est le 15 que Louis-Philippe se rend dans cette résidence, et il reviendra à Paris le 21. L'ordonnance ne serait donc publiée dans le *Moniteur* que du 23 au 25. On ajoutait que la convocation des collèges électoraux n'aurait pas lieu avant le 15 ou le 16 novembre. (Courrier.)

La dernière réunion du conseil des ministres a été très orageuse. Un des membres les plus influens du cabinet serait arrivé, d'après ce qu'on rapporte, en pleine fureur contre un article du *Journal des Débats*, qui semble rappeler M. Guizot à la tête du cabinet et à la direction du mouvement à imprimer aux élections prochaines. M. Molé aurait demandé qu'à la suite de cette attaque contre le ministère actuel, toutes relations cessassent entre le ministère de l'intérieur et le rédacteur en chef de la feuille, qui redevient ouvertement doctrinaire.

M. de Montalivet qui a des liaisons particulières avec cette feuille, et M. de Salvaudy, qui est, aux temps ordinaires, un des rédacteurs les plus policés, ont cru qu'une rupture ouverte serait un acte des plus maladroits, pour les élections qui se préparent. La discussion s'est animée; M. Molé a voulu mettre aux voix la question, sur laquelle la majorité a remis à prononcer jusqu'à un avis qu'on attend de Saint-Cloud, par l'intermédiaire de M. de Montalivet et du général Bernard, l'un soutien de la mesure, l'autre son adversaire déclaré. (Corresp.)

Les craintes que l'on avait conçues sur les nouvelles tentatives faites par le général Damremont pour reconstruire les négociations avec Achmet-Bey paraissent avoir été fondées. Il paraît qu'on a attendu plusieurs jours les négociateurs qui devaient être envoyés par le bey de Constantine pour traiter avec le général français. Mais le terme fixé pour la reprise des négociations étant expiré, on a repris les préparatifs de l'expédition.

Cependant, on croyait généralement à Bone qu'on avait encore l'espoir de ne pas être obligé d'attaquer Constantine. L'expédition devait avoir seulement pour but d'effrayer le bey de Constantine.

M. Fonfrède écrit au journal *l'Indicateur* de Bordeaux pour annoncer qu'il ne fait plus partie depuis plusieurs mois de la direction du *Mémorial bordelais*, et que désormais il y restera complètement étranger.

L'adjudication du chemin de fer de Bordeaux à la Teste aura lieu le 26 octobre prochain.

On écrit de l'île de Bourbon que le gouvernement de l'Inde a frappé le riz d'un droit de 12 pour 100 à la sortie, par navire français, en représailles du même droit établi dans cette colonie sur les importations de riz par pavillon anglais.

Le célèbre pianiste Thalberg a renoncé au voyage qu'il devait faire en Russie; il doit se fixer en Angleterre.

On lit dans le *Temps*:

Le rapport de l'Académie royale des sciences sur l'ouvrage de M. le docteur Jules Guérin, qui a obtenu le grand prix de chirurgie de dix mille francs, mentionne entre autres moyens nouveaux de guérison aussi simple que merveilleuse pour redresser les déviations de la colonne vertébrale: Cette méthode n'emploie ni lits, ni corsets, ni ceintures, mais un simple tabouret ou fauteuil mobile, à l'aide duquel l'on peut faire disparaître instantanément et même courber en sens contraire, certaines déviations récentes de l'épine. Des expériences authentiques pratiquées sous les yeux des commissaires de l'Académie, ont établi la réalité de ce fait de la manière la plus incontestable.

Pensez, milord, que je ne suis qu'une pauvre actrice, marquée au front du sceau du déshonneur sans l'avoir mérité. Quelle femme, dans ce monde, où vous voulez me conduire, osera marcher à côté de moi, sans craindre que ma honte rejaille sur elle.

La vertu peut mépriser la calomnie, on vous respectera quand on vous connaîtra.

Quinze jours après, miss M** faisait ses adieux au théâtre, et le 16 juin 1815, M. C. la conduisait à l'angle.

Quelques années après, M. C. mourut, laissant à sa veuve son immense fortune. Tant qu'il avait vécu, on l'avait regardée avec considération, mais quand elle n'eut plus ce courageux protecteur, elle ne fut pas épargnée.

Un matin un de ses amis vint la voir.

— Que vous êtes heureuse, milady, s'écria celle-ci en entrant, oh! cela ne m'est jamais arrivé, au moins.

— Qu'est-ce donc?

— Imaginez-vous que l'on se bat pour vous.

— C'est une plaisanterie... Si j'étais jeune et jolie, mais à quarante ans.

— Ecoutez, vous verrez que c'est la vérité. Chez lady Morgan qui recevait hier, il s'était formé dans le salon un groupe de jeunes gens, auprès d'une table où l'on jouait aux échecs. Après avoir passé en revue toutes ces dames votre tour arriva.

— Il y a des femmes, dit un gentleman du cercle, qui s'habituent aisément au veuvage, par exemple, milady C**; ce pauvre M. C** se fait-il laissé attirer; ces actrices sont si adroites.

— Quel affreux mensonge, murmura un des joueurs, dont le jeu se dégarissait, vu l'attention qu'il portait à la conversation d'un voisin.

— Il a dû en voir de cruelles, continuait toujours le même gentleman.

— Vous mentez, lui dit en se levant le même joueur, qui avait cherché vainement à se contenir... Il serait à désirer, milord, que

Bulletin de la bourse de Paris du 13. — Le 3 p. ouvert à 79 75 a baissé à 79 65 offert. Cette légère réaction a imprimé un mouvement rétrograde à toutes les valeurs industrielles: le St. Germain a été offert à 1005, la rive droite à 770, la rive gauche à 690; les Montet-aux-Moines à 18 p. c. pour finir à 13 p. c.; les bateaux de Saint-Valery, de 600 sont tombés à 580, les gaz comprimés à 30 p. c. Généralement toutes les valeurs étaient offertes sans qu'on pût assigner un motif à cette réaction instantanée.

L'actif cependant s'est tenu assez calme à 21; le passif à 47 1/8; l'Haiti à 375; les quatre canaux à 1210.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a reçu la dépêche télégraphique suivante:

Narbonne, le 12 septembre, à 5 h. du matin. Le baron de Meer s'est dirigé sur Igualada: le 4, il a mis en état de siège les quatre provinces de la Catalogne. Les commandans militaires sont autorisés à faire fusiller dans les vingt-quatre heures tous agens de désordre et de sédition; ils peuvent mettre en réquisition pour pourvoir à tous les besoins de l'armée.

Les autorités provinciales, présidées par le brigadier Puig, ont ordonné le 8, à Barcelonne, le versement, sous quarante-huit heures, d'une année de subsides commercial, qui monte, pour la province, à 5 millions de réaux.

On écrit de Bayonne, le 9 septembre:

L'expédition de Garcia qui avait passé l'Elbre à Genicero est revenue sur ses pas, après avoir eu à soutenir un combat de peu d'importance. Le but de son mouvement avait été de se porter au-devant de Zariateguy, qui a probablement le projet de rentrer le butin enlevé à Ségovie.

Le commandant des lignes d'Hernani, O'Donnell, à la tête de 5000 hommes, n'a pas eu de peine à enlever Urnieta, défendu par quatre bataillons carlistes. Ces forces se sont repliées sur Andoain, qui a fait une vigoureuse résistance. Délogés de leur position en avant de la ville, les carlistes n'ont cédé le terrain que pied à pied. La population a beaucoup souffert entre les deux feux ennemis; plus de 40 maisons ont été brûlées. Les christinos ont poussé jusqu'à Villabona, à une petite distance de Tolosa. On croit que Tolosa sera occupé aujourd'hui, les carlistes ayant subi des pertes considérables.

Une transaction a eu lieu à Pampelune entre les troupes insurgées de Pampelune et celles qui entourent la ville. Les soldats ont fraternisé.

On écrit de Madrid, 5 septembre:

Les cortès se sont réunis hier en comité secret pour entendre un compte rendu par le ministère, de l'état de la guerre et des ressources de la nation. Ce rapport ministériel était peu concluant, toutes les calamités y étaient consciencieusement exposées, le tableau n'était pas flatté, mais aucun remède à ces maux n'était indiqué. C'était aux cortès, disait ce rapport, qu'il appartenait d'énoncer les mesures qu'elles jugeront de nature à sauver le pays. Plusieurs députés en ont discuté avec une certaine amertume l'insignifiance, et M. Mendariz a fait observer que c'était au ministère à proposer des mesures que les cortès adopteraient dans leur sagesse.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 14 SEPTEMBRE.

M. le ministre des travaux publics vient de demander aux autorités provinciales des renseignements sur la poste rurale. De nombreuses imperfections existent dans cette institution; il y a lieu d'espérer que cette investigation nouvelle amènera des améliorations dans cette partie du service.

On écrit de Tirlemont:

Les travaux du chemin de fer avancent rapidement, la route sera terminée dans quelques jours. Le Tunnel est un chef-d'œuvre de l'art qui a excité l'admiration de tous les ingénieurs étrangers qui l'ont visité. Il est de la longueur d'un quart d'heure de parcours à pied. Beaucoup de monde s'est rendu sur le lieu et se rend encore tous les jours pour examiner ce bel ouvrage. Notre petite ville se dispose à donner une fête splendide pour l'inauguration du chemin de fer. Le conseil communal a voté 8000 fr. et a envoyé une députation à Bruxelles pour inviter M. le gouverneur. La salle du banquet de l'hôtel de ville sera magnifiquement décorée. Le banquet n'aura pas moins de 200 couverts. M. Dubos s'en est chargé à 30 fr. par tête. La station est à deux portées de fusil de la porte de Louvain, près de la barrière, à l'endroit dit *Avendoren*. On s'occupe déjà à élever, sous la direction de M. Suis, une estrade du meilleur goût pour recevoir L. M. le Roi et la Reine. L'harmonie de Tirlemont donnera un

plus d'une lady eût suivi son exemple... Elle aurait pu se dire vraiment vertueuse.

— Vertueuse, répétaient tous les témoins de cette scène, avec l'ironie sur les lèvres.

— Elle a été si vertueuse, reprit le même gentleman en éclatant de rire.

— Quelle infamie! interrompit miss M**.

— Un souflet donné, un rendez-vous convenu, continua la narratrice, voilà l'issue de cette conversation.

— Quel est donc celui qui prit ainsi sa défense?

— Le duc de St. A**.

— Ce jeune homme de vingt ans? Et quand ce duel a-t-il lieu?

— Ce matin.

— Et tu ne me le disais pas; ils le tuèrent.

Elle fit mettre ses chevaux à sa voiture, et, en quelques minutes, elle était chez le duc; celui-ci était sorti dès le matin.

— Ils l'ont tué, s'écria madame C**, en apprenant qu'il n'est pas rentré.

— Non, milady, je ne suis que blessé, répondit un jeune homme qui rentrait le bras en écharpe. C'était le duc.

— Blessé!

— Très légèrement.

— Mais malheureux, vous pourriez périr; et cela, pour une bagatelle.

— Bagatelle!... bagatelle, répéta-t-il avec feu. Une femme foulée aux pieds, une femme à laquelle on crache au visage; j'aurais été un lâche, si je l'avais souffert; maintenant du moins son nom sera respecté.

— Tant de dévouement pour une femme que vous ne connaissez qu'à peine, pour une actrice.

— Et pourquoi, si elle se conduisit comme une milady, ne serait-elle pas respectée comme elle?

brillant concert. Le corps de musique est composé de 60 exécutans parmi lesquels on cite M. Festré, comme un talent de premier ordre sur la trompette à clefs. Notre régence a, dit-on, invité les régences de Namur, Liège, St-Trou, Tongres, Hasselt, etc.

On écrit d'Anvers, le 21 septembre:

Aujourd'hui à onze heures du matin est arrivé à Anvers, par le chemin de fer, un bataillon du 76. régiment de ligne venant de Bruxelles. Il était parti de cette ville par le convoi de 9 heures qui a été remorqué par deux locomotives. Entre Malines et Duffel un soldat est tombé d'un wagon, mais il paraît qu'il ne s'est pas ressenti de sa chute, car on a remarqué qu'il s'est relevé immédiatement après.

Le convoi du chemin de fer, parti hier à 4 heures de la-près-midi de notre ville, se composait de 85 voitures, remorquées par 3 locomotives.

Demain, à la marée de l'après-midi, on lancera du chantier de M. Le Carpentier, au Stocketsel, le navire *Louis*, ci-devant *Christina Maria*.

Bruxelles, 14 septembre (trois heures). — Aujourd'hui liquidation assez chargée en toutes valeurs. Les transactions sur les fonds nationaux n'ont pas été plus animées que les jours précédents. Société Générale titrée en nom 11 7/8 et A; certificats au porteur d'actions de Paris 167 1/2; Société de Mutualité 112 7/8 1/2 (12 5/8 1/2). La répartition des primes a produit une faible réaction sur cette valeur, mais les demandes de pièces fermes et à primes annoncent que la baisse ne sera pas de durée; Banque de Belgique en faveur 1402 5/8 (140 1/4) A; Actions réunies 1018 7/8 (101 7/8) A; nouvel emprunt de la Banque Foncière 3 1/2 p. c. 1000 (Pair) A. L'actif espagnol, par le besoin de pièces au comptant, s'est très bien tenu malgré la baisse de Paris, ouvert à 18 1/2 argent, il a été un instant à 3 1/8, mais il ferme à 2 argent, au comptant, 20 et fin du mois papier. Primes à un mois 19 dont 1 P.

Il n'a pas été traité une seule aune d'huile au marché.

Anvers, (deux heures 3/4). — Par voie télégraphique. — Ardoin 18 1/8 sans affaires, 18 1/2 à 5/8 P. 5/8 A. 1/2 et au comptant P au 20. Le convoi du chemin de fer parti de Bruxelles à 9 heures n'est arrivé ici qu'après 11 heures et demie.

LIEGE, LE 15 SEPTEMBRE.

Les universités de l'Etat feront-elles tomber les universités libres, ou bien celles-ci finiront-elles par l'emporter sur les premières, ou bien encore les unes et les autres continueront-elles à subsister? Telles sont les questions, toutes pleines d'intérêt, qui sont en ce moment comme à l'ordre du jour et que chacun s'est maintes fois adressées. Si on ne considère que les ressources dont peuvent disposer les diverses universités rivales, celles de l'Etat, devraient sans aucun doute l'emporter sur les autres, car le trésor de l'Etat est leur caisse et les chambres qui votent les dépenses, sont disposées à ne rien refuser de ce qui pourrait être utile à nos établissements d'instruction publique. Les ressources ne manquant jamais à nos universités si l'on se présente une occasion favorable d'augmenter leur bibliothèque, d'enrichir leurs cabinets ou leurs serres; elles n'auront jamais à reculer devant l'impossibilité de disposer tout à coup de fonds considérables. Les universités libres au contraire, ne subsistent que de dots qui leur sont faits annuellement; quoique leur existence soit loin d'être précaire, quoique ces dons leur soient, pour ainsi dire, assurés, il n'en est pas moins vrai qu'elles ne peuvent jamais disposer de fortes sommes pour l'achat de cabinets, de plantes ou de livres. — Est-il étonnant qu'elles aient réclamé une part dans les subsides de l'Etat?

Mais pour juger des chances de succès d'une université, il ne faut pas envisager seulement les ressources dont elle peut disposer; leur modicité peut se compenser par une meilleure administration, par un maniement plus parcimonieux des fonds alloués, c'est ce qui a eu lieu jusqu'à ce jour; que de sommes, en effet, le gouvernement n'a-t-il pas inutilement prodigué par des nominations prématurées à des places de professeur? prématurées, parce que plusieurs branches n'ayant pas été enseignées dans nos universités avant leur organisation, ne sont pas encore comprises dans les matières sur lesquelles roulent les examens et n'y seront comprises que dans une année d'ici; il était donc facile de prévoir que les élèves, déjà surchargés d'occupations, s'abstiendraient de suivre des cours non obligatoires; cependant des professeurs ont été nommés pour chacune de ces branches non exigées; qu'en est-il résulté? C'est que Messieurs les professeurs n'ayant pas d'élèves inscrits, n'ont pas donné et ne donnent pas encore leçon. On n'en a pas agi ainsi dans les universités libres, là on a enseigné les matières exigées, mais on n'a pas rétribué de professeurs pour donner des cours qu'on prévoyait d'avance ne devoir pas être fréquentés. On aurait donc tort de prédire des succès aux uni-

— Adieu, noble jeune homme, j'avais besoin de ces paroles généreuses après les outrages dont j'avais été abreuvé.

Le lendemain, voici la lettre que le duc recevait:

«Plus je pense à ce que vous avez fait pour moi, plus je sens le besoin de vous témoigner ma reconnaissance. Oh! quand on a un caractère aussi bon, aussi généreux, on mérite d'être heureux, on est digne d'arriver aux grandes choses. J'ai réfléchi sur votre avenir, jeune homme, et je crois pouvoir le rendre plus beau; vous êtes cadet de famille, et vous n'avez reçu en héritage qu'un nom sans fortune. Acceptez la mienne, si vous osez consentir à me donner votre nom. Réfléchissez, jeune homme, j'ai quarante ans; je ne cherche pas ici à cacher mon âge, car je n'ai aucune prétention sur votre cœur; je veux vous tenir lieu de cette mère que vous avez perdue. Du reste, jamais je ne vous importunerai de ma personne, vous irez seul dans ce monde où votre nom vous appelle; car on se souvient encore de l'actrice de Drury-Lane. Le mépris dont on m'accablait retomberait sur vous; je resterais dans la solitude, heureuse si vous suiviez quelquefois mes conseils, et si vous me rendez un peu de cette amitié dont je ne cesserai de vous entourer.»

Le lendemain, le duc de St. A. se rendit chez madame C.

— Ah! madame, s'écria-t-il en se jetant dans ses bras, les larmes aux yeux, vous êtes bien digne de remplacer celle qui me donna le jour; complétez sur mon amitié et sur mon nom que je saurai faire respecter; seulement, malgré votre résolution, si je puis former un désir, c'est que vous m'accompagniez; car on croirait que j'ai honte de ce que je vais faire, tandis que je veux que chacun le sache.

Huit jours après, madame C** était duchesse de St. A**.

Les journaux anglais ont raconté dernièrement la mort de la duchesse de Saint Albans; c'était miss Mellon, l'actrice du théâtre de Portsmouth, dont nous venons d'esquisser l'histoire. Cette femme, qui d'une condition obscure, s'est élevée au premier rang de la noblesse anglaise, est pleurée par son illustre époux qui l'aimait comme un fils; elle est également regrettée du monde qui la recherchait et l'estimait.

versités de l'état uniquement parce qu'elles disposent de ressources que n'ont pas les autres universités, il faut peser les divers éléments de succès qu'elles réunissent; aux universités libres, on n'admet que les jeunes gens munis de certificats constatant qu'ils ont fini leurs études préparatoires, et qu'ils sont en état de profiter des leçons données à l'université. Malheureusement il n'en est pas encore ainsi dans les universités de l'état, on y admet indistinctement tous ceux qui se présentent sans exiger aucune garantie de capacité de leur part; mais nous pouvons espérer que les universités de l'état ne seront plus longtemps privées d'un règlement si éminemment utile. Le siège d'une université peut aussi exercer une haute influence sur sa prospérité; mais sous ce rapport elles ont toutes quatre des avantages et d'égaux chances de succès. Cependant l'université de Liège, est celle qui nous en offre le plus favorable; Liège en effet est une ville d'activité. La jeunesse y a sous les yeux une bourgeoisie industrielle, ennemie de l'oisiveté; la langue française étant la seule qui y soit usitée, cette ville offre aux étudiants flamands un avantage que n'ont pas pour eux les autres villes universitaires, c'est celui de les forcer à se familiariser avec cette langue, qui est désormais, sinon de droit, au moins de fait, la langue officielle et parlementaire du pays. — Mais, ce qui constitue surtout la prospérité d'une université, ce qui peut surtout la faire fleurir, c'est le talent des professeurs; c'est aussi le mérite de ces professeurs qui donnera dans notre pays la prépondérance d'une université sur une autre; en est-il un parmi elles qui jusqu'à ce jour se soit élevée au-dessus de ses rivales? Nous ne le pensons pas; quand on jette ses regards sur les programmes de nos quatre universités, on est forcé d'avouer que sur chacun d'eux on voit figurer quelques noms d'hommes possédant le talent d'enseigner, d'hommes d'un mérite reconnu, à côté d'une foule de jeunes professeurs, parmi lesquels il en est plusieurs qui font concevoir les plus belles espérances, et qui donneront un jour du relief à nos universités.

De toutes ces observations, nous nous croyons autorisés à conclure que les quatre universités du royaume continueront longtemps encore à se soutenir toutes, sans qu'aucune d'elles ne l'emporte sur les autres.

C'est hier, dans la salle de la Société d'Emulation et en présence d'un public nombreux, que M. Colson a fait la distribution des prix aux élèves de son institution. Nous avons assisté à peu de réunions de ce genre aussi intéressantes que celle-ci. Après une allocution très-convenable adressée par M. Colson aux parents et aux élèves, quelques-uns de ces derniers ont récité des fables et joué des scènes de comédie empruntées aux meilleurs écrivains classiques. L'assurance de la plupart de ces jeunes élèves, leur excellente prononciation, leur diction pleine de naturel et de grâce, ont plus d'une fois charmé les spectateurs dont la satisfaction se manifestait par de vifs applaudissements. La distribution des prix a ensuite eu lieu; parmi les vainqueurs, les noms de MM. E. Loverix, E. Dumont-Joniaux, L. Dhear, J. Bacha, E. Fassin, C. Honoré, L. Kinkin, etc., ont souvent été proclamés. MM. H. de Sauvage, P. Houet, W. Desableaux, etc., n'ont pas obtenu au moins de succès dans la seconde division. Le prix de mérite a été décerné à M. E. Loverix dans la première, et à M. P. Houet dans la seconde. Les nominations de ces deux lauréats ont été saluées de l'approbation unanime de leurs condisciples.

Quoique M. Colson trouve la plus douce récompense de ses travaux dans l'application de ses élèves, et dans l'estime méritée dont le public entoure son établissement, nous sommes heureux de pouvoir lui adresser ici nos remerciements pour les quelques heures agréables dont il nous a hier procuré la jouissance.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 14 septembre. — Le conseil est appelé, par suite d'une troisième convocation, à délibérer quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la 3^e fois à l'ordre du jour. (Article 64 de la loi communale.)

- Ces objets sont :
- 1^o Discussion du programme des cours du collège;
 - 2^o Rapport de M. l'inspecteur des écoles sur le résultat des concours entre les seconds pour les diviser en deux catégories;
 - 3^o Rédaction définitive du règlement sur la police des théâtres.

Les membres absents sont : MM. Closset, Piercot (en voyage), Fleussa, Billy, Hennequin, Dethier et Forgeur. M. le bourgmestre lit l'analyse des pièces adressées au conseil depuis la dernière réunion :

1^o Arrêté royal accordant les modifications demandées par le conseil à la décision du gouvernement qui concerne les constructions pour le conservatoire, pour la salle des concerts, etc.

2^o Demande du sieur Defresne, instituteur à la Boverie, tendante à ce que la ville lui accorde un subside annuel de 200 francs.

M. Capitaine a la parole pour demander que la rue des Remparts au quai de l'Ourthe soit pavée immédiatement; la circulation y est très active. La dépense pour cette amélioration a été refusée par la députation, toutefois à cause d'une erreur matérielle: il n'y a pas eu pour cet objet de recours au roi, parce qu'on a espéré que l'autorité provinciale reviendrait de sa première résolution. Cet objet sera discuté à la fin de la séance.

M. Jamme annonce qu'il a été fait hommage au conseil d'une cantate en l'honneur de Grétry, pour l'inauguration de la statue de M. Geefs: il y a lieu d'espérer qu'elle sera mise en musique.

M. Lambinon fait approuver le cahier des charges pour les fondations du conservatoire, lesquelles seront adjugées dans le courant de ce mois.

Discussion du 1^{er} objet à l'ordre du jour.

M. Wasseige relit le rapport de la commission d'instruction publique sur les modifications proposées au programme du collège.

La longueur du règlement sur la police du spectacle, et l'intérêt qui s'y rattache, nous engage à renvoyer à demain le compte-rendu de cette première partie de la séance, pour ne nous occuper que de ce règlement.

Le voici :

SECTION PREMIÈRE.

Art. 1^{er}. Chaque jour de représentation les portes de la salle devront être ouvertes au public une heure et demie avant le commencement du spectacle.

La durée du spectacle ne pourra être prolongée au delà de onze heures du soir.

Art. 2. Afin de faciliter l'entrée au public dans la salle, l'entrepreneur fera placer à ses frais, toutes les fois que les besoins du service paraîtront l'exiger, et généralement les dimanches et lundis, la galerie mobile mise à sa disposition par l'administration.

Art. 3. Il ne pourra être distribué plus de billets que la salle ne contient de personnes.

Art. 4. Avant la fin du spectacle, et, sur le champ en cas d'incendie, ou sur l'ordre du commissaire de police de service, l'entrepreneur fera ouvrir toutes les portes pour faciliter la sortie du public.

Art. 5. L'entrepreneur fera placer au dessus des bureaux établis pour la distribution des cartes d'entrée une inscription indiquant le prix des places.

Art. 6. Il ne pourra y avoir plus de 30 minutes d'intervalle entre les pièces et de 15 minutes entre les actes.

L'entrepreneur sera responsable du paiement de l'amende encourue, en cas de retard, sauf son recours contre les auteurs du retard.

Art. 7. Chaque jour de représentation, à la fin de la première pièce ou du premier acte d'un ouvrage, si le spectacle ne se compose que d'une pièce, le directeur fera afficher dans la salle la composition du spectacle pour la représentation suivante.

Si, par suite de quelque accident constaté, le spectacle devait être changé, le public en sera prévenu sans retard par des affiches placées aux lieux accoutumés. Une information préalable devra en avoir été donnée au collège des bourgmestres et échevins.

Art. 8. L'entrepreneur fera éclairer convenablement toutes les parties de la salle.

En cas d'insuffisance constatée par l'administration, l'entrepreneur pourvoira à un supplément d'éclairage.

Il ne pourra faire éteindre aucune partie de l'éclairage général avant l'évacuation entière de la salle par le public.

Il devra également faire chauffer d'une manière convenable toutes les parties de la salle.

Art. 9. L'entrepreneur veillera à ce que toutes les parties de la salle soient entretenues dans un parfait état de propreté et de salubrité.

Art. 10. L'entrepreneur veillera également à ce que le réservoir soit toujours plein d'eau et à ce que la visite de la salle et des foyers se fasse régulièrement chaque jour et après la représentation, conjointement avec le commissaire de police de service et le chef du poste des pompiers.

Art. 11. Les contraventions aux articles précédents seront punies d'une amende de 5 à 15 frs. et de 1 à 5 jours de prison séparément ou cumulativement.

Art. 12. Tout artiste, directeur ou musicien de l'orchestre et tout autre employé du spectacle qui, hors le cas de maladie constatée par médecin ou chirurgien en présence d'un commissaire ou agent de police, aura fait manquer, retarder ou changer la représentation, ou aura dû être remplacé, sera passible d'une amende de 15 frs. et de 1 à 5 jours de prison cumulativement. (Les mots soulignés sont retranchés.)

Art. 13. Il est interdit aux artistes et aux employés du spectacle, à moins que leur rôle ne l'exige ou que l'autorité ne l'ait permis, d'adresser la parole au public ou à des personnes se trouvant dans la salle.

Le maximum de la peine sera toujours appliqué lorsque par paroles, gestes ou autrement, l'artiste ou l'employé aurait manqué au public ou occasionné du désordre.

Art. 14. L'entrepreneur, le directeur de l'orchestre, les artistes ou musiciens et tous autres employés du spectacle, devront obtempérer sur le champ et sous les mêmes peines, à toute invitation qui leur sera faite, en exécution du présent règlement, par les commissaires de police.

SECTION II. — Police intérieure.

Art. 15. Il est interdit de jeter sur la scène aucun billet ou objet quelconque. Les contrevenans encourront la peine mentionnée dans l'art. 11 ci-dessus. En cas de récidive dans la même année théâtrale, la peine sera toujours de 15 fr. d'amende et de 1 à 5 jours de prison.

Art. 16. Les demandes et réclamations du public concernant le spectacle pourront être remises au commissaire de police de service, et la lecture en aura lieu à la représentation suivante, à moins que le collège des bourgmestres et échevins n'en décide autrement.

Art. 17. L'entrée des coulisses, des loges des artistes et de la scène, est interdite au public, sous peine d'une amende de dix à 15 francs à charge du contrevenant, du préposé au poste et de l'entrepreneur lui-même, si ceux-ci l'ont tolérée.

Art. 18. Tout acte, cri, interpellation ou tapage quelconque, troublant l'ordre ou le spectacle, sera puni d'une amende de 10 à 15 francs et de 1 à 5 jours de prison, séparément ou cumulativement; en cas de récidive dans la même année théâtrale de 15 francs d'amende et de un à cinq jours de prison.

Les auteurs du trouble pourront en outre être expulsés de la salle pour toute la soirée, sans préjudice de peines plus graves, s'il y a lieu.

Art. 19. Il est interdit d'interrompre le cours des représentations dramatiques, en s'opposant aux débuts réguliers des artistes.

Le droit d'approbation et d'improbation réservé au public ne pourra, s'exercer avant le 3^e début.

Les contrevenans encourront les peines prévues dans l'article 16.

Art. 20. Les mêmes peines seront appliquées, outre la réparation du dommage, à l'auteur ou aux auteurs de toute dégradation quelconque faite à la salle ou à son mobilier.

Art. 21. Aucune place non numérotée et ne faisant pas l'objet d'un abonnement, ne pourra être considérée comme retenue avant le commencement du spectacle.

Art. 22. Nul ne peut rester couvert après le lever du rideau.

Art. 23. Il est interdit de fumer dans une partie quelconque de l'édifice.

Art. 24. Les passages servant d'accès aux galeries et au parquet resteront libres avant le lever du rideau, pendant les entr'actes et entre les pièces.

Art. 25. Les personnes qui stationneront ou circuleront dans les couloirs pendant la représentation devront y observer l'ordre et un silence convenable.

Art. 26. Les contraventions aux articles 23, 24, 25 et 26 seront punies d'une amende de 5 à 15 fr. et de 1 à 5 jours de prison, séparément ou cumulativement.

SECTION 3^e. — Police extérieure.

Art. 27. Les voitures arriveront à la salle de Spectacle par le côté du quai de la Sauvenière et passeront sous le portique, en suivant la direction du pavé.

Art. 28. Les voitures stationnant en dehors de la salle, se rangeront en file dans l'endroit indiqué à cet effet; de manière que le centre de la place demeure réservé aux piétons.

Art. 29. Il est défendu aux cochers ou conducteurs de voitures de quitter leur rang avant d'être appelés par les crieurs publics.

Art. 30. Il est également défendu aux cochers de quitter à sous quelque prétexte que ce soit, les rênes de leurs chevaux.

Art. 31. Les contraventions aux articles 27, 28, 29 et 30 seront punies d'une amende de dix à quinze francs; en cas de récidive de quinze francs et d'un à cinq jours de prison.

Art. 32. Les procès-verbaux des contraventions au présent règlement seront dressés par le commissaire de police de service et remis au ministère public près le tribunal compétent.

Art. 33. Le présent règlement est rendu exécutoire à partir du jour de sa publication, laquelle aura lieu immédiatement à la diligence des bourgmestres et échevins.

M. Wasseige demande la suppression de l'article relatif à la manière de constater la maladie des artistes. Chaque médecin ou chirurgien doit être cru dans son attestation, sans qu'il soit obligé de la donner devant témoins.

Il propose de retrancher ces mots : « En présence d'un commissaire ou d'un agent de police (Art. 12.) »

M. Despa combat la proposition de M. Wasseige, tout en manifestant de la confiance dans les médecins et chirurgiens.

Plusieurs membres demandent la suppression de l'art. 12, et pensent que cet objet doit être réglé par une convention entre les artistes et le directeur.

D'autres ne réclament que la suppression de ces mots : « Par médecin ou chirurgien en présence d'un commissaire ou agent de police, » et désirent laisser à l'administration le pouvoir de faire jouer un artiste récalcitrant.

Cette dernière proposition est adoptée à l'unanimité. Le conseil vote sur l'ensemble des dispositions du règlement et l'admet.

M. Jamme demande un crédit de 300 frs. pour distribuer des prix aux élèves des écoles gardiennes, qui sont au nombre de 600. — Le fonds figurant au budget de 1837 a servi à des prix trimestriels, quoique le libellé portât: prix annuels: des explications seront données à cet égard.

Sera-t-il accordé 300 frs. pour prix annuels? L'affirmative est décidée par tous les membres moins M. Despa.

On reprend l'examen de la proposition de M. Capitaine, relativement au pavage du quai de l'Ourthe. M. Lambinon donne à ce sujet lecture d'un rapport de l'architecte.

Le conseil vote 1,040 francs pour le pavage de la rue des Remparts à imputer sur le budget de 1838.

La séance est levée.

L'ouverture de notre théâtre a eu lieu hier. La *Muette de Portici* avait été choisie par MM. Sylvain et Roger pour leurs premiers débuts. Une assemblée nombreuse assistait à cette représentation; cet empressement du public témoignait assez de l'intérêt qu'il prend à la composition de la troupe qui doit contribuer à ses plaisirs pendant l'année théâtrale qui vient de s'ouvrir.

Les difficultés qu'a dû éprouver le directeur pour former sa troupe, par suite des délais apportés à l'obtention du subside, devenaient encore un motif de curiosité, et l'on était impatient de savoir, si la direction était parvenue à les surmonter; mais cette curiosité ne pouvait être satisfaite dans une seule soirée, ce ne sera qu'après plusieurs représentations que l'on pourra juger du plus ou du moins de succès qui aura couronné les efforts de l'administration.

Hier, Mme St. Ange faisait sa rentrée dans le rôle d'Elvire: à son apparition en scène elle a été accueillie par une salve d'applaudissement. On avait pu craindre quelque altération dans ses moyens et dans sa voix, lors du dernier concert, mais la manière dont elle a chanté le rôle d'Elvire a dû rassurer à cet égard: notre prima donna a prouvé que le public n'avait pas trop préjugé d'elle par l'accueil flatteur qui lui a été fait.

Mme Josse-Ernest faisait aussi sa rentrée par le rôle de Fenella. Elle a dû être flattée des applaudissements qu'elle a reçus.

M. Sylvain, qui débutait par le rôle de Mazaniello, a déjà fait partie, il y a quelques années, de notre troupe dramatique. Nous attendrons la suite des débuts, pour former notre jugement sur le mérite de cet acteur. Nous ferons seulement remarquer, dès aujourd'hui, que dans le duo du second acte: *Amour sacré de la Patrie*, il a visé trop à l'effet, et forcé ses moyens, ce qui n'a pourtant pas empêché le duo d'être accueilli par des applaudissements.

Tout en gardant la même réserve, à l'égard de M. Roger, bariton, qui débutait par le rôle de Pietro, nous ne pouvons nous dispenser d'engager cet acteur à modérer ses gestes; d'une taille élevée, il doit, à cet égard, s'étudier plus que tout autre.

Les chœurs ont marché avec beaucoup d'ensemble; la prière surtout a été fort bien exécutée. Le mise en scène était soignée. Somme toute, le public, qui s'est montré disposé à un encourageant accueil, a paru satisfait de l'ensemble de cette première représentation.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui vendredi, 15 septembre, changement de spectacle par indisposition, premier début de MM. Berton, Herrmann et Armand.

Ordre du spectacle: 1° La Pensionnaire; 2° Le Chalet; 3° Le Bal. On commencera à 7 heures.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 13 SEPTEMBRE.

Naissances: 5 garçons, 2 filles. Décès: 2 hommes, 2 femmes, savoir: J. A. B. Keppenne, âgé de 67 ans, rentier, place derrière St. Paul, veuf de M. B. Nagant.

Mariages: 10, savoir: Entre Nicolas Boileau, journalier, domicilié à Angleur et Marie Joseph Jaquet, domestique, aux Vennes. Servais Joseph Detrixhe, tailleur de Limes, à Aix-la-Chapelle et Catherine Mardaga, journalière, rue Votem.

ANNONCES.

Le 18 septembre, à 11 heures du matin, il sera VENDU dans la cour de L'HOTEL DE L'AIGLE NOIRE, par le ministère du notaire DELBOUILLE, UNE VOITURE ayant déjà servi, UN CHEVAL prenant cinq ans, propre au cabriolet, UNE JUMENT prenant quatre ans, pur sang.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE LA FERME DE CROUWEZ (DALHEM).

Appartenant aux héritiers de feu M. Urbain Joseph DODEMONT, en son vivant rentier, décédé à Visé, CONSISTANT EN VASTES BATIMENS D'EXPLOITATION, en environ VINGT BONNIERS METRIQUES DE JARDIN, Prairies et Terres labourables de la meilleure qualité, qui seront plus amplement détaillées dans les prochaines annonces.

RÉPARATIONS EN MAÇONNERIE, ETC., ETC.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE, METTRA EN ADJUDICATION PUBLIQUE Au rabais par voie de soumissions, PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTENTION DES FEUX, A la Salle de ses Séances, Le MERCREDI 18 OCTOBRE 1837, A 3 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE, LES TRAVAUX, EN MAÇONNERIE, MENUISERIE, ETC., ETC. A EXÉCUTER POUR REPARATIONS A L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges, tous les jours de 9 à 3 heures. Les seules soumissionnaires seront admis à concourir. NB. On ne commencera les travaux que le 15 mars 1838.

COLLÈGE DE HUY.

ON DEMANDE DEUX MAITRES DETUDES, ils auront un traitement de cinq à six cents francs, et porteront le titre de professeur suppléant. S'adresser à M. P. J. LEMOINE ou à M. l'Abbé ROGISTER. 1645

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION DES MINES DE HOUILLE, GIGANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE DEUX CENT SEIZE HECTARES NEUF ARES, DÉPENDANS DE LA COMMUNE DE LIÈGE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 21 août 1837, sous le n. 1591 du répertoire particulier les sieurs Théodore Teichman, domicilié à Bruxelles, Ferdinand Piercot, Dieudonné Joseph Mouton-Wéry, Maximilien Desaipe, Dieudonné Mouton, Jean Joseph Pieltain, Jean Jacques Collette-Beco, Félix Van Halst, Jean Lambert Joseph Robert, Charles Eugène Ernest baron de Goswin, Constantin Vissoul et Mmes la baronne de Potesta, née de Rosen et Marie Thérèse Joseph Dewadeleux, veuve de Henri Renoz, ces douze derniers domiciliés à Liège, ont demandé la concession des mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de deux cent seize hectares neuf ares dépendants de la commune de Liège et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

AU NORD,

Partant de l'endroit où la chaussée de St. Gilles est traversée par le chemin dit Petit Jonfosse, par une ligne droite longue de cinq cent trente mètres se dirigeant vers l'Est et se terminant au quai d'Avroy, contre la maison de Madame veuve Rankin; de cette maison par une autre ligne droite traversant la route et la promenade d'Avroy jusqu'au coin du jardin de M. de Potesta, au point où les eaux de la Meuse entrent dans le canal souterrain de St. Jacques; de là suivant la rive gauche de la Meuse jusques vis-à-vis de l'emplacement de l'ancienne tour en Bèche; ensuite traversant cette rivière le chemin de la Boverie, en passant sur le petit pont de la Bèche, longeant en allant vers le pont d'Amersœur le mur des Remparts, jusqu'à l'extrémité en aval de l'île de Werihet vis-à-vis de la maison du sieur R. A. Donnay, située à Longdoz.

A L'EST,

De ce dernier point traversant le bras de l'Ourte et ensuite remontant son cours en suivant la rive droite, de manière à embrasser dans la concession dont il s'agit non seulement le lit de cette rivière, mais généralement toutes les ramifications faisant partie de la commune de Liège jusqu'à la rencontre d'une ligne droite longue de deux cent cinquante mètres qui est déterminée par l'angle Est de la maison Vissoul et par l'angle Nord Est de la limite joignant le Fourchu Fossé et qui forme la séparation des communes de Liège et d'Angleur.

AU SUD,

Suivre cette ligne droite, en traversant le chemin des Vennes et le Fourchu Fossé jusqu'au point séparatif des communes mentionnées ci-dessus; de ce point, suivre la limite séparative des communes d'Angleur et de Liège, aux îles des Aguesses et des Cochons, jusqu'à la rive droite de la Meuse où la limite vient s'arrêter; de ce point par une ligne droite longue de soixante dix mètres se rendant au point d'intersection du Hallage de la rive gauche de la Meuse, avec le chemin du vicux Mayeur.

A L'OUEST,

En partant dudit point de jonction et suivre la rive gauche de la Meuse en descendant son cours jusqu'à l'angle Sud de la maison appartenant autrefois à M. Destrivaux professeur et aujourd'hui à M. Vanzulen-Constant et consors; de là par une ligne droite se dirigeant vers la maison Dozin et s'arrêtant à cinquante cinq mètres de ladite maison ayant une longueur de trois cent quatre vingt cinq mètres, ensuite par une autre ligne droite longue de mille soixante quinze mètres se dirigeant vers le hameau de la Neuville au point d'intersection d'une ligne droite déterminée par la maison Lenoir et l'église Ste. Véronique, ce point d'intersection est distant de ladite maison Lenoir de sept cent soixante mètres, ensuite par cette dernière ligne droite, en allant vers Ste. Véronique, prolongée au delà de ladite église jusqu'au chemin du Grand Jonckeu, enfin par ledit chemin jusqu'à la maison J. J. Henrard et puis ensuite par une ligne droite se dirigeant vers le point d'intersection de la chaussée St. Gilles avec le chemin de Petit Jonfosse, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface l'indemnité qui peut leur être attribuée par la loi ou par le conseil des mines.

LA DÉPUTATION DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE, EN EXÉCUTION DES LOIS DU 21 AVRIL 1810 ET 2 MAI 1837.

Arrête: Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Bruxelles et de Liège feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus ana-

lysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale;

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit;

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 9 septembre 1837.

Présents: MM. Baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Scronx, Hubart, Lhonneux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

PARIS, LE 13 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Paris, Sept 13. Includes entries for Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 12 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for London, Sept 12. Includes entries for 3 1/2 consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés, Dillérées, Passives, Russic., Brésil. Empr. 1834.

AMSTERDAM, LE 13 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, Sept 13. Includes entries for Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Dillérée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P-B, Russie, H. et C. 5, Inscr. au gr. livre, Certifi. à Amst., Pologne. L. n. 300f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passives, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 14 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Antwerp, Sept 14. Includes entries for ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots fl. 300., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Empr. 1834, D. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette différ., ANVERS. Cert. Falc., ÉTAT-RO. Lev. 1832, à An. 1834.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations. Includes entries for Amst., c. jours, Rotterdam, Idem, Paris, Idem, 2 mois, Lond. p. Estr. c. j., 2 mois, Ham. p. 40 Hb. c. j., 2 mois, Bruxelles et Gand, 1/4 av.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 14 SEPTEMBRE 1837.

Comme on ne connaissait pas les cours de Paris de hier, l'active Espagnole a été avec peu d'affaires à notre bourse de ce jour. Arrivé ouvert 18 1/2 et reste argent à ce cours. Primes à un mois 19 0/0 dont 1 p. c.

BRUXELLES, LE 14 SEPTEMBRE.

Table of exchange rates for Brussels, Sept 14. Includes sections for COURS (Emp. Rotsch., Fin cour., Dette active, Rente domaniale, BRÉSIL 1834, AUTRICHE. Métal., ROME. 1832, NAPLES. Falconnet, Banque Tav., PORT. Dona Maria, ESPAG. Ard. 1834, Fin cour., gros. pièces, pr. 1 m. d. l., différée 1834, anc., dette passive), CHANGES (AMST. ct. jours, Lond. ct. jours, PARIS. ct. jours), ACTIONS (Act. Société Gén., Act. id. em. Par., Act. de la B. de C., Act. la B. de B., Act. C. Sam. et O., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu, Act. Banq. fonce, Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Selessin, Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev du F., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Lonch., Act. Che. de fer., Act. S. de Vennes, Act. bat. à V. Anv., Act. S. St. Léona., Act. S. Chatelin., Act. S. Verreries, Act. Eel. gaz. rés., Act. S. Raffinerie, Act. Verr. Charl., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries, Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis, Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges, Act. H. F. Monc., Act. lib. Meline, Act. S. act. réun., Act. S. de Flén., Act. S. de Flén., Act. Ebénisterie, Act. Librairie Sc., Act. Fab. Pianos.)

VIENNE, LE 6 SEPTEMBRE.

Métalliques, 105 5/8 - Actions de la Banque, 1381 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 14 SEPTEMBRE.

Café. - Sans affaires importantes. Coton. - Il s'est traité aujourd'hui par spéculation 100 balles Madras, à prix inconnu. Cuir. - Il s'est encore écoulé 2000 cuirs Buenos-Ayres salés et 600 pièces Rio-Grande de poids et prix divers. Poivre. - On a cité hier à la bourse l'achat important, par spéculation de 2,667 sacs Sumatra léger à 18 1/2 cents entrepôt. Riz. - On a fait environ 700 balles Bengale dans les prix de 8 1/8 à 8 1/2. Sucre brut. - La demande se maintient parfaitement pour cette douceur. Il s'est encore écoulé aujourd'hui environ 1200 caisses Havane blond dans les prix de f. 17 à 17 1/2, pav. étr.